

L'OBSERVATOIRE EUROPEEN DU PLURILINGUISME : CODIFICATION ET CREATIVITE

Christian Tremblay, Président de l'OEP¹

18 décembre 2009

Résumé

La question du plurilinguisme et de la diversité culturelle se révèle d'une très grande richesse thématique. Tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle se trouvent concernés par la question des langues. Il n'est guère étonnant qu'elle soit aussi au cœur des stratégies de puissance au niveau mondial. L'Observatoire européen du plurilinguisme est le seul organisme de la société civile existant en Europe qui prenne en charge l'intégralité de la problématique du plurilinguisme et la pose au plan politique, national et international. Dans ce contexte, le glossaire, oeuvre de traduction et de codification, est une oeuvre salutaire.

Mots clés

Plurilinguisme, multilinguisme, interculturel, développement personnel, cohésion sociale, langue de culture, langue de service, traduction, circulation des idées, géostratégie, codification, normalisation.

Plan

Présentation de l'OEP

- Chronologie
- Structures
- Missions
- Stratégie
- Conception de la langue

Le glossaire

- Une entreprise de codification et de créativité

¹Observatoire européen du plurilinguisme <http://observatoire> ; observatoire.plurilinguisme@neuf.fr

- La traduction, une construction de la langue
- Terminologie et conception globale de la langue
- Normalisation et logique de pouvoir

Deux cas pratiques

- La fortune “étrange” du mot “cluster”
- L'ambiguïté délibérée du mot “multilinguisme »

Introduction

Les rapports de force au niveau international et la mondialisation font peser sur les langues et cultures des pressions très fortes qui s'exercent dans tous les compartiments de la vie politique, économique, sociale et culturelle.

L'Observatoire européen du plurilinguisme, organisme issu de la société civile, entend favoriser une prise de conscience des enjeux et impulser des politiques publiques pour le plurilinguisme, dans tous les domaines concernés.

Après une brève présentation de l'OEP, nous esquisserons les grands enjeux qui sont sous-tendus par l'idée de plurilinguisme : les enjeux personnels, sociétaux, civilisationnels et géostratégiques. Nous dégagerons enfin les éléments d'une stratégie pour le plurilinguisme en Europe.

1. Présentation de l'OEP

Chronologie

L'OEP est né de l'initiative de plusieurs associations et d'une fondation qui se sont regroupées pour former en novembre 2004 un comité de lancement des Assises européennes du plurilinguisme, lesquelles se sont tenues un an plus tard les 24 et 25 novembre 2005 à Paris.

Ces Assises ont réuni des chercheurs, des enseignants, des syndicalistes, des associations, des décideurs publics et de simples citoyens, en provenance d'une dizaine de pays.

Elles ont abouti à 3 actions principales :

- La réalisation de la Charte européenne du plurilinguisme, publiée en 19 langues, qui est soumise à signature et a été solennellement présentée lors des 2^e Assises qui ont eu lieu à Berlin les 18 et 19 juin 2009.
- La mise en place de l'Observatoire européen du plurilinguisme qui se matérialise par un site Internet dédié à la documentation et à la communication sur le plurilinguisme.
- La réalisation d'une Lettre mensuelle d'information.

Structures

En tant que structure, l'OEP est une association de droit français, dont les membres peuvent être des personnes morales ou physiques de toutes nationalités, qui, outre ses organes statutaires classiques (Assemblée générale, conseil d'administration, bureau), comprend un comité scientifique, un comité d'initiative et des partenaires.

Missions

L'OEP a quatre missions fondamentales :

- La veille stratégique ;
- La mutualisation des moyens avec ses membres et partenaires ;
- La communication ;
- La médiation : l'OEP établit ainsi des relations avec les décideurs afin d'influer sur les choix politiques.

Conception de la langue

Pour défendre et promouvoir le plurilinguisme, l'OEP s'appuie sur une conception de la langue explicite que l'on peut exprimer en trois oppositions.

Langue outil – langue milieu

L'opinion commune ou vulgaire perçoit la langue comme un outil dont on se sert pour décrire une réalité qui est extérieure.

Que la réalité soit extérieure est une illusion. Elle est dans la langue, car seule la langue permet de la concevoir et de la décrire. Ce qui n'est conçu dans la langue n'existe pas pour l'individu parlant. Ainsi la langue est un milieu, non un outil, car l'on vit dans la langue.

Langue de service – langue de culture

On doit à Heinz Wisman et à Pierre Judet de La Combe d'avoir dans *L'avenir des langues*² conceptualisé cette opposition entre langue de service et langue de culture.

La langue de service, en tant que modalité particulière d'une langue, se limite à décrire des réalités dites objectives et perçues comme extérieures au monde de la langue et que tout le monde peut partager, tandis que la langue de culture intégrera tout un système d'interprétation qui est la manière de chacun de se mouvoir dans le monde. La langue de service

² *L'avenir des langues*, Heinz Wisman et Pierre Judet de La Combe, Éd. Le Cerf, 2004.

correspond donc à un usage dénotatif de la langue, tandis que la langue de culture correspond à un usage connotatif

Langue de communication – langue historique

La langue de communication est faite pour transmettre et échanger des informations, tandis que la langue historique inclut dans ses plis toutes les épaisseurs de couches culturelles qu'y ont déversé des siècles d'histoire et de vie en commun. Ainsi, le mot laïcité n'est réellement compris que dans des pays de religion catholique qui ont connu l'affrontement pour le pouvoir entre l'Eglise de Rome et le pouvoir monarchique ou par des personnes qui ont assimilé cette histoire.

La langue a ainsi au moins trois dimensions fondamentales, une dimension de communication et de négociation, une dimension d'expression, et enfin une fonction de transmission, passeur de mémoire.

Éléments d'une stratégie pour le plurilinguisme en Europe

L'OEP considère qu'il faut actionner quatre leviers fondamentaux pour une stratégie européenne du plurilinguisme : le symbolique, l'éducatif, l'économique et le culturel.

Le levier symbolique

Les pratiques linguistiques des organes du pouvoir ne dépendent pas seulement de contraintes techniques. Elles ont une portée symbolique très forte. Les pratiques nationales sont évidemment importantes. Mais ce qui se passe à Bruxelles aussi. Vu du point de vue de la citoyenneté, les pratiques linguistiques des institutions européennes et plus particulièrement de la Commission européenne mettent en jeu leur légitimité. Les pratiques linguistiques de la Commission européenne, qu'il s'agisse de sa communication externe ou de son fonctionnement interne sont donc pour l'OEP un enjeu majeur.

Le levier éducatif

Le système éducatif agit sur la masse des générations. Il est de bon ton de dire que l'éducation ne peut pas tout. Certes ! Néanmoins, l'éducation au collège, au lycée à l'université ou dans l'enseignement supérieur forme, on pourrait dire formate linguistiquement, les générations futures.

L'OEP considère donc la question de la diversification de l'offre linguistique d'enseignement comme un enjeu majeur à égalité avec le précédent.

Le levier économique

Une vision très réductrice du problème nous porte à penser que pour

l'efficacité et le moindre coût, mieux vaudrait adopter une langue vernaculaire et l'imposer comme langue unique de l'entreprise.

La réalité nous enseigne au contraire que l'efficacité nécessite d'optimiser la communication interne de l'entreprise et de posséder les langues de ses personnels, clients, fournisseurs et partenaires. Dans ces conditions, les langues dans leur dimension communicative et culturelle sont à considérer comme une ressource, non comme une contrainte et doivent être prise en compte dans la stratégie de l'entreprise, à la fois comme facteur de cohésion sociale et comme capacité d'adaptation aux contextes internationaux et locaux.

Le levier culturel

L'Europe a un besoin crucial que soit facilitée la circulation horizontale des savoirs, des idées et des imaginaires de manière à nourrir un imaginaire européen fait de diversités et des frottements de ces diversités. Cette circulation horizontale des savoirs, des idées et des imaginaires nécessite une meilleure connaissance des langues européennes et une politique active de traduction.

Les priorités stratégiques de l'OEP

L'OEP a aujourd'hui 4 priorités stratégiques :

- Poursuivre son internationalisation (traduction des supports, du site et de la Lettre d'information, développer le réseau international de correspondants, tenue des Assises dans des grandes villes européennes)
- Informer et convaincre la classe politique
- Toucher le grand public.
- Structurer son pôle recherche

2. Le glossaire

Le glossaire participe d'une entreprise dont l'esprit remonte à la nuit des temps consistant à imposer des normes qu'elles soient descriptives ou prescriptives. Il faut en souligner la portée et en poser les limites.

Une entreprise de codification et de créativité

Dans le domaine du droit, la codification a toujours été l'œuvre de grands réformateurs, depuis le premier code connu, le code d'Ammourabi, jusqu'au codifications modernes en passant par le code Napoléon, dont l'influence reste encore présente sur tous les continents.

Dans le domaine des langues, la normalisation par l'écriture, le dictionnaire

et la grammaire ont correspondu à des phases d'expansion et d'enrichissement de la langue. La grammaticalisation de la langue est un processus de structuration de la pensée, de contrainte restant ouvert sur une combinatoire infinie de possibilités d'expression. La grammaticalisation de la langue a ainsi favorisé la créativité.

La traduction, une construction de la langue

La rédaction de traités internationaux est l'occasion d'un grand travail linguistique dans le domaine du droit, et la législation européenne à travers tout le droit dérivé et la jurisprudence tant de la Cour européenne de justice que de la Cour européenne des droits de l'Homme est linguistiquement féconde. Codification et créativité vont paradoxalement souvent de paire. Dans ce contexte, le glossaire est une entreprise d'un grand intérêt. Fondé sur un travail de traduction à partir des versions allemande, anglaise et française du Traité de Lisbonne, elle permet de préciser les concepts du Traité et de faire rentrer les concepts du traité dans la langue juridique roumaine.

C'est donc un enrichissement de la langue roumaine qui bénéficiera aux professionnelles et probablement à un large public qui est confronté et qui s'intéresse aux questions européennes qui concerne souvent de manière invisible notre vie quotidienne.

Terminologie et conception globale de la langue

Il s'agit d'un travail de terminologie juridique, qui est donc à la fois un cas particulier de codification de la langue et de codification du droit. Il doit s'inscrire dans une conception globale de la langue.

Il ne faut pas en effet se laisser prendre au piège de la codification terminologique qui fait correspondre à un terme donné dans une langue un autre et un seul dans une autre langue.

Cette correspondance biunivoque se rencontre facilement dans le domaine des sciences dures ou dans les langues de spécialité qui concernent des domaines techniques ou professionnels précis.

Mais elles n'existent ni dans le langage quotidien, ni dans les sciences humaines, ni dans les lettres ou la philosophie.

Les langues expriment des perceptions et des appréhensions particulières du monde tout en étant en interaction les unes avec les autres. Les rédacteurs du glossaire connaissent évidemment ces spécificités irréductibles des langues naturelles. Mais cette remarque n'affaiblit pas et renforce l'utilité, la pertinence et la légitimité de la démarche scientifique qui a présidé à l'élaboration du glossaire comme à tout travail de terminologie qui doit s'enraciner dans une conception étendue de la langue.

Normalisation et logique de pouvoir

On peut néanmoins observer que toutes les normalisations n'empruntent pas les voies que je voudrais ici signaler comme légitimes. Nous avons la normalisation diffuse de la langue qui se fait très naturellement par l'usage. Il s'agit ici de l'évolution naturelle des langues. A l'opposé, nous pouvons rencontrer des normalisations institutionnelles de type académique, mais qui pour partie équivalent à une ratification à posteriori de la normalisation par l'usage. Mais ce qu'il faut voir, c'est qu'à l'intérieur de la normalisation par l'usage ou de la normalisation institutionnelle, on peut parfois identifier des phénomènes ou des processus en réalité dominés par des logiques de pouvoir. Il s'agit de ce que j'appellerai des "normalisations sauvages", dont je donnerai ci-après deux exemples.

3. Deux exemples de "normalisation sauvage".

La fortune "étrange" du mot "cluster"

Le mot "cluster" a fait son apparition dans les années récentes dans les cénacles des politiques de transfert des résultats de la recherche vers les entreprises dans une optique de développement en territorial. La petite histoire raconte que Jean-Pierre Raffarin, alors Premier Ministre de Jacques Chirac, a ramené l'idée dans ses bagages au retour d'un voyage au Canada. Le concept s'est également développé en Catalogne au début de la décennie. La quasi-totalité des nombreux rapports produits sur le sujet en attribue cependant la paternité au professeur de management de l'Université Harvard Michael Porter, célèbre par son son ouvrage *L'avantage concurrentiel* et auteur en 1990 d'un article *Location, Competition, and Economic Development: Local Clusters in ³a Global Economy*.

Porter est le premier à reconnaître que le concept de "cluster", qui est celui d'un regroupement sur un même territoire de compétences et de capacités de production complémentaires notamment, de centres de recherche et de formation, d'entreprises innovantes et des sociétés financières, est encore peu élaboré, mais il ne cite pas les travaux tout à fait importants qui ont donné lieu à d'innombrables publications scientifiques autour des années cinquante-soixante dans le domaine de l'économie du développement et de l'innovation et qui ont donné naissance, sous l'impulsion de François Perroux aux concepts de "pôle de croissance" et "pôle de développement", concepts économiques parfaitement élaborés au plan de la théorie économique et qui n'ont rien perdu aujourd'hui de leur actualité.

La question n'a jamais cessé de savoir quelles sont les parts respectives de

³Porter M. E., *Location, Competition, and Economic Development: Local Clusters in a Global Economy*, Harvard Business School, Economic Development Quarterly, Vol. 14, No. 1, 15-34 (2000)

spontanéité des acteurs et de volontarisme des pouvoirs publics dans les "pôles de croissance", phénomène économique constaté, et les "pôles de développement" qui résultent d'une combinaison des actions des acteurs économiques et d'une volonté des pouvoirs publics. La loi française sur la recherche de 2008 s'en inspire d'ailleurs qui donne une traduction institutionnelle des "pôles de développement" sous l'appellation de "pôle de compétitivité", traduction officielle du mot "cluster".

Du point de vue linguistique, il est tout à fait curieux de constater que l'on soit passé par l'intermédiaire du mot passe-partout "cluster", mot anglais d'origine latine, qui désigne aussi bien un pâté de maison, un essaim d'abeilles, un bouquet de fleurs et bien des choses encore, pour présenter comme innovant un concept économique connu depuis un demi-siècle, et que ce terme très peu satisfaisant ait pu semble-t-il être imposé comme terme unique aux traducteurs dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

Du point de vue de la pensée, on peut analyser ce fait comme une sorte de rapt conceptuel qui occulte toute une part de théorie économique née en Europe, qui revient transfigurée, et même défigurée, sous un habillage anglo-saxon avec les attraits d'une nouveauté fabriquée. On peut expliquer ce fait par le préjugé dont bénéficier encore aujourd'hui tout ce qui vient d'Outre-Atlantique, qui est marqué du seau du libéralisme et est largement présenté comme une préfiguration du futur de l'Europe. Inversement, on peut expliquer le relatif oubli dans lequel sont tombés les travaux en économie du développement et économie de l'innovation par le fait qu'ils se sont trouvés dans les années quatre-vingt en opposition avec les théories dérivées de l'orthodoxie libérale qui fait du marché le principe de toute régulation, théorie dominante depuis le début des années quatre-vingts jusqu'à la crise économique actuelle sur laquelle cette idéologie a débouché.

Dans cette affaire, nous ne sommes pas au niveau d'une querelle d'école. Le problème est dans la rupture mémorielle et conceptuelle qu'implique la substitution opérée au niveau du vocabulaire.

L'ambiguïté délibérée du mot "multilinguisme" »

La question de l'emploi par la Commission européenne du mot multilinguisme relève à mes yeux d'un autre genre de normalisation sauvage.

Le Conseil de l'Europe, pionnier en Europe pour toutes les questions linguistiques, avait bien pris soin d'opérer une distinction très précise entre "plurilinguisme" et "multilinguisme", distinction explicitée dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

On réserve l'usage du mot "plurilingue" aux individus qui possèdent au

moins une ou deux langues en plus de leur langue maternelle. Par extension, une *société plurilingue* est une société composée d'individus plurilingues. En revanche, on applique le terme "multilingue" aux sociétés dans lesquelles peuvent coexister des personnes monolingues mais de deux ou plusieurs différentes langues ou des personnes dont on ne sait pas si elles sont monolingues ou plurilingues. Ainsi, sur l'axe du multilinguisme, on peut rencontrer des situations sociolinguistiques très diverses, voire directement opposées, une société composée d'individus monolingues mais de plusieurs langues différentes pouvant être considérée comme l'opposé d'une société dans laquelle tous les individus sont plurilingues. Aussi, dire que l'on souhaite une Europe multilingue, n'a aucun sens, car l'Europe est déjà multilingue. Dire en revanche que l'on souhaite une Europe plurilingue a du sens, car nous sommes aujourd'hui très loin du compte. Mais désigner par le même mot une chose et son contraire ne gêne manifestement pas la Commission européenne. Il est vrai qu'aucun dictionnaire anglais n'intègre le terme "plurilingualism" qui est toutefois présent sur la Toile mais selon une fréquence dix fois inférieure à celle du mot "multilingualism". La statistique serait-elle un bon critère de pertinence en terminologie ? Ou l'emploi du terme ambigu, par sa propre ambiguïté, ne présenterait-il pas un avantage politique ? Talleyrand ne disait-il pas que dans les traités, ce qui compte le plus, ce sont les arrière-pensées.